

# Flash FFAM N° 158 FEVRIER 2017

☎ : 06 84 36 62 64 - ✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Flash pdf en ligne : <http://www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf>

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM. Créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org) sur le site de votre association

## Sommaire

*Agenda*

*Actions Administratives et juridiques*

*Commission communication*

*Nouvelles associations*

*Publications*

## Agenda

**Congrès FFAM** les 12-13-14 mai 2017 à Montrevel en Bresse 01, le programme et le formulaire sont téléchargeables sur le site de la FFAM à l'adresse suivante : [http://www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr\\_congres.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/Encours/inscr_congres.pdf). Il reste des places disponibles, il est temps de s'inscrire. Rappel, Les ateliers conférences auront lieu le vendredi 12 mai après-midi, l'AG le dimanche 14 mai au matin.

**JOURNEES DES MOULINS CALENDRIER PROCEDURE PARTICIPATIONS :**

Les inscriptions sont en cours, **elles seront closes le 31 mars.**



Les inscriptions peuvent se faire d'une manière individuelle sur le site [www.patrimoinedepays-moulins.org](http://www.patrimoinedepays-moulins.org) en renseignant la fiche de participation.

Ces inscriptions sont classées par Régions, Départements, **par partenaire**, elles sont consultables à tout moment avec le lien <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Jsi-YRI-RjaMYa672WeLt08UoWTlSCtpv32TnGvvjno/edit?usp=sharing>

La localisation du lieu de la manifestation doit se faire en coordonnées GPS en concordance avec l'application sur smartphone de notre partenaire weekisto.

Le vendredi 16 juin est réservée aux groupes scolaires. La FFAM vous encourage à participer. Contactez dès maintenant les groupes scolaires de votre secteur.

Attention ! Une inscription sur la fiche de participation « validée » l'est définitivement. Si vous voulez la modifier, adressez-vous à **notre correspondant Christian Blouin** : Le Moulin de la Maîtrise, 91490 Milly-la-Forêt Tel. 06 19 58 28 58, à l'adresse courriel :

[journeesdesmoulins@moulinsdefrance.org](mailto:journeesdesmoulins@moulinsdefrance.org)

Pour illustrer le site de notre partenaire *J'aime mon patrimoine* vous pouvez transmettre des photos renseignées à l'adresse [jppm@associations-patrimoine.org](mailto:jppm@associations-patrimoine.org)  
Pour les animateurs qui n'ont pas internet : Si vous voulez organiser une manifestation pour la Journée des moulins adressez-vous à notre correspondant.

## Actions Administratives et juridiques

### Application de l'article L. 214 -18 -1

Pour mémoire, aux termes de l'article L 214-17 du Code de l'environnement, deux listes de cours d'eau doivent être adoptées par les Préfets coordonnateurs de bassin :

- Liste 1, correspondant aux cours d'eau en très bon état écologique, au cours d'eau à migrateurs amphihalins, ou encore aux réservoirs biologiques, sur lesquels aucune autorisation ne peut être livrée pour la création d'ouvrages nouveaux faisant obstacle à la continuité écologique ; sur ces mêmes cours d'eau, le renouvellement de l'autorisation ou de la concession sont soumis à l'édiction par l'administration de prescriptions permettant de maintenir ou d'atteindre le très bon état écologique, et d'assurer la protection des migrateurs amphihalins

- Liste 2, correspondant aux cours d'eau sur lesquels il est nécessaire d'assurer le franchissement des poissons migrateurs et de sédiments, et où l'administration est donc en mesure – en concertation avec le propriétaire et/ou l'exploitant de l'ouvrage indique le texte (!) – de fixer des prescriptions de gestion, d'entretien et d'équipement permettant d'assurer ce franchissement.

Pour répondre à l'interrogation qui ne manquera pas de surgir régulièrement en conséquence, compte-tenu du classement de certains cours d'eau en liste 1 uniquement, en liste 2 uniquement, ou bien encore en liste 1 et en liste 2, le classement liste 2 n'étant plus applicable aux moulins hydrauliques, lorsque seules subsistent les obligations inhérentes au classement Liste 1, l'exploitant ne peut plus être tenu à grande chose, car l'administration n'est pas en mesure de lui imposer de prescriptions particulières à défaut de renouvellement du titre d'autorisation (cas des moulins autorisés avant 1919 ou fondés en titre).

Théoriquement, l'administration pourrait adopter un arrêté de prescriptions complémentaires pour imposer la pose de grilles fines ou autres, mais il me semble que nous pourrions considérer cela comme contraire à la volonté du législateur...

### L'AFB régionalisée

L'Etat confie aux régions une partie des prérogatives de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité). Dans le cadre de la décentralisation, des Agences Régionales de la Biodiversité sont créées. Il est très important que nous soyons membres de ces nouvelles structures, évidemment la FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France) y est déjà intégrée. Il est important que la FFAM et ses associations soient reconnues comme défenseur et protecteur du milieu aquatique. Notre atout est que le moulin au bord de l'eau est non seulement une sentinelle qui veille sur la rivière mais en plus nos équipements participent jour et nuit et 365 jours par an à des fonctions de traitement et d'épuration des eaux de la rivière. Personne d'autre que les usiniers ne peut revendiquer cette fonction de protection du milieu aquatique. Notre action est incomparablement plus grande et plus efficace que celle des pêcheurs. Donc il est très URGENT que nous soyons reconnus comme tels. Les présidents d'association pourraient écrire à leurs élus pour qu'ils appuient leur candidature à cette structure.

## Commission communication

Les actuels supports de notre communication : le flash, la revue Moulins de France et le site internet ne semblent pas suffisants pour faire passer nos messages. Dans le but d'élargir notre communication interne et externe, une commission de 7 membres : Jacques Abiven, Roland Agrech, Annie Bouchard, Alain Forsans, Christian François, Arsène Poirier, Michel Sennequier est mise en place pour tenter de résoudre ce problème. Présentée par le bureau, le dernier Conseil d'Administration a accepté la candidature d'Arsène Poirier comme coordinateur des travaux de la commission. D'un commun accord il a été décidé de préparer la promotion des 40 ans de la FFAM.

## Nouvelles associations

L'Association PLUS (Port-Louis Unité Solidarité) à Port-Louis (Guadeloupe) a demandé son adhésion à la FFAM pour 2017. Son président Even Odin nous présente son association : "Nous sommes une association créée en 2011, dont le champ d'activité s'étend sur le territoire de 3 communes de Guadeloupe en Nord Grande-Terre. Un des objets de notre association est de développer des actions d'appropriation, de sauvegarde et de mise en valeur de l'environnement, et du patrimoine matériel et immatériel. Les vestiges des moulins des anciennes plantations sucrières constituent le patrimoine historique le plus important de notre territoire rural. Pour développer notre objectif de réaliser leur recensement et leur mise en valeur (rénovation de structures, création de sentiers de moulins pour randonnées pédestres), nous avons besoin d'appartenir à un réseau de structures et de gens qui partagent le même centre d'intérêt pour les moulins

Bienvenue à l'Association du Moulin des Mécaniciens et du Patrimoine de Beaulieu-lès-Loches (37) qui vient de demander son affiliation à la FFAM comme association locale. Cet ancien moulin à tan, installé sur le canal de Beaulieu (appelé aussi canal des tanneurs au XIX<sup>e</sup> siècle), a été transformé au début du XX<sup>e</sup> siècle en atelier de Mécanicien. Il était destiné à la réparation des autres moulins et a fonctionné jusque dans les années 1970. En 2008, la fille du dernier mécanicien l'a légué à la commune. L'atelier est resté tel qu'il était au départ du dernier propriétaire, excepté le fait que la végétation a peu à peu envahi le site. C'est en juin 2016 qu'une association est née (A2MBeaulieu) pour œuvrer à sa remise en état. Dans un premier temps l'association s'est fixé comme but la restauration de la roue, ainsi elle pourra faire fonctionner les machines quand elle tournera. Ensuite, viendra le temps de le transformer en écomusée...

La commune assure le financement des matériaux nécessaires, et de nombreux bénévoles, amoureux de ce patrimoine remarquable, participent aux chantiers de nettoyage et de rénovation. L'association a ouvert les portes du moulin pour les journées du Patrimoine en septembre 2016 (près de 500 visiteurs admiratifs en 2 jours), et participera aux journées du Patrimoine de Pays et des Moulins en juin prochain ainsi qu'aux journées du patrimoine en septembre 2017. Pour en savoir plus : <http://a2mb.jimdo.com>

## Publications

**Les Anciennes Usines à eau de Poncin et des environs** (Ain), le quatrième volume de la série "Anciennes Usines à Eau", vient de paraître en ce début du mois de mars 2017. Il sera bientôt suivi de Saint-Jérôme (prévu 2018). Ces 3 premières publications présentent l'histoire des moulins, battoirs, papeteries et autres. Le premier volume contient également des généralités communes à l'ensemble. Les 3 volumes sont illustrés de nombreuses photographies, plans et schémas en quadrichromie, ils proposent un texte rigoureux s'appuyant, entre autres, sur les documents des archives départementales (cotes fournies) et

plus particulièrement sur les actes notariés. Sont aussi évoqués l'aspect technologique des installations, l'origine des lieux-dits, les familles d'usiniers et leur généalogie.

Tirage 50 exemplaires, prix 20€. Adresser un chèque à Jacques Grimbot 392 Rue du Pittion, Cossieux 01640 Jujurieux. Ajouter 6,50€ pour le port en lettre suivie. [jacques.grimbot@wanadoo.fr](mailto:jacques.grimbot@wanadoo.fr)

**Les moulins de Juigné-sur-Loire**, par Christian Cussonneau. L'Association de sauvegarde des Moulins d'Anjou vient de publier le n° 11 de sa collection des Cahiers de l'AMA, consacré aux moulins de la commune de Juigné-sur-Loire (49). Vingt-trois moulins y ont été recensés par l'auteur, sur le terrain ou dans les archives, dont 20 à vent et 3 moulins-bateaux ancrés autrefois en Loire. La documentation a révélé l'existence d'une série de « vieilles masses de moulins », vestiges de moulins-turquois établis anciennement sur ce territoire et remplacés vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au xvi<sup>e</sup> siècle par des moulins-caviers, typiques de l'Anjou. L'originalité des caviers de Juigné-sur-Loire et des communes environnantes est d'être bâtis en plaquettes de schiste ; les voûtes, en tuffeau dans le Saumurois et en falun dans la région de Doué-la-Fontaine, sont ici construites en larges dalles d'ardoise posées en encorbellement sur des arcs doubleaux, conférant aux caves une bonne étanchéité. Ces solides moulins sont en grande partie conservés et constituent un patrimoine architectural et artisanal qui marque encore le paysage ligérien et qui mérite d'être connu. Cahier de l'AMA n° 11, 29,7 cm x 21 cm, nombreuses illustrations, 66 pages. Coédition du CEPAJE (Cercle d'Études du Patrimoine de Juigné et Environs), et de l'AMA (Association de sauvegarde des Moulins d'Anjou), Imp. La Botellerie, 49320, juin 2016. ISSN 1151 – 4957. Prix public : 12 €. Adresse de commande : Jacques Meugé 7 rue de Jemmapes 49000 Angers.

**La dictature écologique**, Par Franck Cosset, Ed Godefroy de Bouillon, mars 2017.

Ce que l'on ne sait pas, c'est que notre monde moderne depuis quelques décades vit sous la dictature d'idéologies insensées relevant de la mondialisation... !

Les victimes ce sont : nous, notre humanité, et notre belle civilisation avec ses valeurs éternelles et notre identité.

Au lieu du progrès, cela devient : déclin et décadence.

Des lobbies faussement écologistes ont profité de nos faiblesses pour imposer leurs diktats à nos pouvoirs politiques dépassés et éteints.

La conséquence à dénoncer est cette vérité méconnue : « une fausse écologie rêveuse et utopique a assassiné notre véritable écologie historique, celle qui partant du Néolithique a su nous faire une nature saine et accueillante pour l'homme mûre, conscient de ses droits et encore plus de ses devoirs ».

L'auteur constate l'état de décadence actuelle, qui représente le contraire de ce qu'ont été les 30 Glorieuses. Il en parle en connaissance de cause, en acteur économique ayant eu des responsabilités dans l'agroalimentaire (ingénieur en agronomie et en froid industriel).

Ce livre a pour objectif de vous informer sur les causes de nos échecs alors que ces problèmes seraient si simples à régler si le bon sens revenait... !

Prix : 27 €. A commander sur <http://godefroydebouillon.fr>

*L'auteur souhaiterait avoir vos réactions à ce Tome 1 afin d'en tenir compte dans le Tome 2, contact <[franckcosset@orange.fr](mailto:franckcosset@orange.fr)>.*